



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesures exceptionnelles de gestion des flux dans les agences commerciales

Dans le cadre de la mise en application des mesures gouvernementales relatives à la lutte contre les risques de propagation du *Covid-19*, la SEEG informe sa clientèle des dispositions suivantes :

1. **La limitation du nombre de clients en agence à 10 personnes au plus**, pour respecter la contrainte de distance minimale et le nombre de personnes en espaces confinés ;
2. **Le respect d'une distance minimale de 2 mètres dans les files d'attente**, pour mettre les clients hors du risque de contagion par contacts directs ou par postillons ;
3. **L'utilisation dès l'entrée dans les agences des gels hydro-alcooliques** positionnés aux endroits appropriés.

Compte tenu de ce contexte particulier, les services disponibles en agences sont uniquement les suivants :

- **L'augmentation de puissance ;**
- **Le règlement des factures.**

Pour les services relatifs aux dépannages, réclamations, demandes d'informations générales, la SEEG convie sa clientèle à contacter le Centre Service Clients au numéro **011 767 373**.

Ces dispositions permettent d'assurer la continuité du service à la clientèle en limitant les regroupements des personnes dans les espaces publics conformément aux recommandations gouvernementales.

La SEEG recommande également aux clients d'utiliser préférentiellement les moyens de paiement par téléphone portable pour le règlement des factures, l'achat des unités Edan (**Mobiledan, Mobilfacile**) et les points d'encaissements agréés Edan chaque fois que cela est possible.

Les clients sont invités à appeler le **numéro vert gratuit 1410** en cas de suspicion de la maladie.

**La Direction de la Communication
& de la Responsabilité Sociétale**